

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL CONCERNANT LE DEPORTE OU L'INTERNE

NOM (Madame, Mademoiselle, Monsieur) (1) : **GOICOECH E.A.** . . .

Prénoms : **Philippe**

Pseudonymes : **Gregorio**

Date et lieu de naissance : **1. Mai. 1917 à Fontarabie**

Nationalité : **Française**

Adresse actuelle de l'intéressé (. **3a, quai N. Ravel. Ciboure**
ou de l'ayant-cause)

Profession : **Marin. Pêcheur**

Bureau de Recrutement : **Roche fort** . Classe **1937** & N° de Recrutement **388**
R-37

ACTIVE (2) ARME {
ou
SERVICE {

GRADES SUCCESSIFS AU COURS
de la période 1940-1945

RESERVE (2)

SITUATION MILITAIRE ACTUELLE : ~~ACTIVE~~ OU RESERVE (1) - GRADE **mdt 1/ste**

Résumé succinct de l'activité profes-
sionnelle ou de l'activité militaire du
10 Juin 1940 à la date d'arrestation.

BAN. M. Mandrin

Evade de France par l'Espagne

Depot. M. de Casablanca

Ile d'Ouessant

Depot. Casa

Agou

Momechell.

DATES

1. 1. 38 au 18. 2. 40
de 6. 3. 43.
28. 3. 44. 6. 4. 44
7. 4. 44 - 17 X 44
18. X. 44 - 19 XI 44
20 XI 44 - 11. 4. 45
12. 4. 45 - 12 6 45

I. - DUREE DES SERVICES EFFECTUES DANS LA RESISTANCE :

du au

(1) - Rayer les mentions inutiles

(2) - Indiquer la date de prise de rang dans le grade.

831

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE
L'ARMEE DE TERRE

6ème BUREAU

Section D.I.R.

Annexe à I.M. 2397/SEFAG/CAB/EMP
du 3.2.1950

DEMANDE d'attribution de grade d'assimila-
tion, de validation des services et campagnes
et homologation de blessures de guerre, présen-
tée par un Déporté ou Interné de la Résistance
(I).

~~présentée par le Déporté ou l'Interné lui-même (I)~~

~~présentée au nom du Déporté ou de l'Interné décédé
ou disparu (I)~~

par Monsieur { NOM G.O. COECHÉA Prénom Philippe
Madame {

adresse. Gibaux 30. quai Ravel

~~en qualité de (2).~~

AVIS IMPORTANT

- Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

Direction du Personnel
Militaire de l'Armée de Terre
ARRIVÉE
DATE 5 MARS 1954
N°
Remis à 583

Les personnes qui ont fait l'objet d'une homologation au titre F.F.C., F.F.I., ou R.I.F., qu'il s'agisse d'une homologation d'un grade d'assimilation d'Officier ou de Sous-Officier, ou d'une homologation de services accomplis dans les F.F.C., F.F.I. ou la R.I.F. avec la qualité F.F.I. ou la mention "2° Classe" ne doivent remplir cet imprimé qu'en vue de :

- a) - la validation de leurs services et campagnes
- b) - l'homologation éventuelle de blessures de guerre.

- (1) - Rayer les mentions inutiles
- (2) - Conjoint, descendant, ascendant, frère, soeur, etc....

II. - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE ET IMPORTANCE DE L'ACTION (Indications détaillées et précises).

- faire ressortir la continuité des services compte tenu de l'activité professionnelle
- indiquer les responsabilités et les commandements assumés, les principales missions et opérations auxquelles vous avez participé, les actes qualifiés de résistance accomplis au sens de l'article 2 du décret N° 49.427 du 25 Mars 1949
- Joindre tous attestations, documents ou copies certifiées conformes susceptibles de permettre la reconnaissance des services et en particulier copie des attestations ou certificats d'appartenance délivrés par le Secrétariat d'Etat aux Forces Armées "Guerre" ou les Généraux Commandant les Régions.

III. - GRADE D'ASSIMILATION OBTENU :

Nommé le : à
Par (Nom, pseudo, qualité)
aux fonctions de
avec le grade de (Joindre une copie de la notification d'homologation)

Indiquer l'unité, le Réseau, le Mouvement, l'effectif, le secteur soumis à votre autorité :

IV. - ARRESTATION :

Indiquer lieu, date, cause, circonstances de votre arrestation, de votre internement ou de votre déportation : *Interne au camp de Miranda (Espagne) du 6.3.43 au 26.3.44 suite à la Fronte*
refractaire au travail obligatoire.

V. - DECORATIONS OBTENUES :

Références :

Citation à l'ordre

Légion d'Honneur

Médaille Militaire

Médaille Résistance

N° de Décision de

décret du J.O. du

décret du J.O. du

décret du J.O. du

Page

VI. - BLESSURES (le cas échéant)

A/ - Maladies assimilées à des blessures de guerre -

- Indiquer ci-dessous les maladies pouvant être assimilées à des blessures de guerre pour lesquelles l'homologation est demandée
- Joindre obligatoirement copie certifiée du Procès-Verbal de la Commission de Réforme.

.....

B/ - BLESSURES DE GUERRE -

- Indiquer ci-dessous les blessures réelles pour lesquelles l'homologation est demandée.
- Joindre obligatoirement et pour chaque blessure :
 - Un rapport détaillé relatant les circonstances exactes de la blessure, (date, lieu, partie du corps touché, nature de la blessure, conditions dans lesquelles elle a été infligée). La déclaration doit, sauf impossibilité, être écrite de la main des intéressés et certifiée sur l'honneur.
 - Des attestations d'au moins deux témoins dignes de foi. (Si les attestations demandées ne peuvent être fournies en indiquer les raisons).
 - Copie du Procès-Verbal de la Commission de Réforme
 - Toutes pièces justificatives établissant d'une manière suffisamment précise, l'époque et la nature de la blessure, son imputabilité.

.....

A. Jean d. Luf. le H... Paris... 1954

Signature de l'intéressé (I)

Goicochea

Détail des pièces jointes

N° I
2
3
4
5

(I) - ou de l'ayant-cause

DATE :

PRENOMS

Date de naissance :

F.F.C.
Réseau
P
Grade
N° du registre
N° d'attribution

N° d'attestation : **NON IDENTIFIÉ** à la Section FICHIER
 tion : **Refuse** ne

26 FEVR 1954

Durée *CD*

15 FEB 1954

DIRECTION
de Bordeaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

QUARTIER
de St Jean de Luz

MARINE MARCHANDE.

(1) Des matricules des
gens de mer, ou des rôles
d'équipage des bâtiments
de l'Etat et des navires de
commerce, ou des matri-
cules des corps.

N° 3314

DE LA MATRICULE.

Nota. — Cet extrait ne
peut tenir lieu d'un acte
de décès dans le cas où il
serait fait mention de la
mort de l'individu qui en
est l'objet.

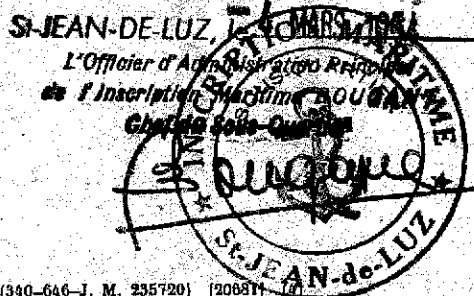
EXTRAIT de la matricule des gens de mer
concernant le dénommé ci-après Gaicoichea Philippe

SAVOIR :

Evade de France par l'Espagne.

le 6. 3. 43.

Dépot. M ^{re} H ^{de}	du 28. 3. 44	au 6. 4. 44.
He d'Orissant	- 7. 4. 44	- 17. 4. 44
Dépot M ^{re} H ^{de}	- 18. 4. 44	- 19. 4. 44
Agen	- 20. 4. 44	- 11. 4. 45
congé	- 12. 4. 45	- 17. 4. 45
maladie	- 18. 4. 45	- 31. 5. 45
Mannichell	- 1. 6. 45	- 12. 6. 45
congé.	- 12. 6. 45	- 27. 7. 45



MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DIRECTION DU CONTENTIEUX,
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

BUREAU DES FICHIERS
ET DE L'ÉTAT CIVIL DÉPORTÉS.
139, rue de Bercy, PARIS (XII^e).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



Paris, le 24 Décembre 1953

DÉCISION

portant attribution du titre d'interné résistant
(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — ~~Loi n° 48-1251 du 6 août 1948~~)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre décide d'attribuer le titre
d'interné résistant
à Monsieur GOICOECHA Philippe
né le 1er Mai 1917, à FONTARABIE (Espagne)
domicilié : Quai Ravel CIBOURN (Basses Pyrénées)
~~déclaré~~
~~disparu~~

Période d'internement prise en compte :
du 6 Mars 1943 au 26 Mars 1944

Période de déportation prise en compte :

Carte N° I20605543

Pour le Ministre :

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET DES VICTIMES DE LA GUERRE

IDENTIFIÉ
à la Section
FICHER



M.B.
DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

6^e BUREAU.

SECTION D. I. R.

N° PM/OK.

CERTIFICAT DE VALIDATION

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.
DECISION MINISTERIELLE N° 041/DIR
du 6.4.1954

Annexe à l'I. M. n° 2397
SEFAG/CAB/EMP du 3-2-1950.

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948).
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 26 mars 1949).

NOM : GOICOECHEA PRÉNOMS : Philippe
Né le 1.5.1917 à FONTARABIE (Espagne)
Bureau de recrutement : Rochefort Classe : 1937 N° M^{le} de recrutement : 388
~~Déporté ou~~ interné de la Résistance ⁽¹⁾ Carte n° 120605543
Interné du 6.3.1943 au 26.3.1944 ~~Déporté ou~~
~~Rapatrié ou~~ libéré le ⁽¹⁾ 27.3.1944 ~~Décedé ou disparu le~~

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

N° 23.312

GRADE RÉELpour la période de son internement.

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période du ///// au /////Est comptée comme service militaire actif la période du 6 Mars 1943 au 26 Mars 1944

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

~~Déporté résistant ou interné résistant pensionné à 50 % (1)~~Interné ou déporté résistant du ///// au /////
soit /// ans, /// mois, /// jours de campagne double.Interné résistant du 6.3.1943 au 26.3.1944
soit I an, 0 mois, 21 jours de campagne simple.Blessures de guerre : NEANT.

Déporté résistant. — Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948) :

Considéré comme blessé le ////////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé le ///, le ///, le ///, soit : /// blessures.

Destinataire : (2)

Mr. GOICOECHEA Philippe
30, Quai Ravel
CIBOURE (B.Pyr.)

Ex:C : Recrt. 4^e R.M. POITIERS

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Nom, prénoms et adresse complète.

Paris, le 16 Avril 1954.

Pour le Secrétaire d'État et par délégation :
Pour le Général, Directeur
P.O. Le Lt-Colonel CANONNE,
Chef du 6^e Bureau

[Signature]